

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le jeudi 2 juillet 2020 à 12 h 15, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2020-1194 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (11 contrats) – Contrats débutant en 2020 (Appel d'offres public 73404) - AP2020-392 (CT-2486117, CT-2486129, CT-2486694, CT-2486737, CT-2486752, CT-2486758, CT-2486769, CT-2486770, CT-2486771, CT-2486773, CT-2486775) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec (11 contrats) – Contrats débutant en 2020, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73404 et à leurs soumissions respectives du 27 mai 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes :

- Zones C0013 (Anciennement 2C025 et 2C038) Secteur Vanier : *P.E. Pageau inc.*, pour une somme de 2 754 738,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

- Zone C0020 (Nouvelle zone) Secteur Val–Bélair nord : *Les Entreprises BLC inc.*, pour une somme de 2 573 387,58 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0021 (Nouvelle zone) Secteur Val–Bélair centre : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme de 2 857 022,10 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0022 (Nouvelle zone) Secteur Val–Bélair sud et rangs ouest : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 1 822 731,99 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0024 (Anciennement 3CJ20006) Secteur Chauveau : *Axco Aménagements inc.*, pour une somme de 2 359 770,45 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0077 (Anciennement 1C007) Vieux Québec : *Les Constructions Bé–Con inc.*, pour une somme de 3 372 574,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0099 (Anciennement 1C009) Henri-Bourassa, de la Canardière, des Capucins : *Charles–Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 1 531 792,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0100 (Anciennement 1C010) Quartier Saint–Sauveur sud : *Eurovia Québec Construction inc.*, pour une somme de 2 775 001,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0185 (Anciennement 1C185) Montcalm au sud de René–Lévesque : *Jean Leclerc Excavation inc.*, pour une somme de 2 915 570,22 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0192 (Anciennement 5C192) Secteur Saint–David, Monseigneur Gauthier : *P.E. Pageau inc.*, pour une somme de 2 519 230,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0194 (Anciennement 5C194) Secteur Montmorency, Royal, des Chutes : *Les Constructions Bé–Con inc.*, pour une somme de 3 931 717,68 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

CE-2020-1195 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2020 (Appel d'offres public 73405) - **AP2020-393** (CT-2487025, CT-2487266, CT-2487770, CT-2487782, CT-2487788, CT-2487793, CT-2487801, CT-2487811) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2020, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73405 et à leurs soumissions respectives du 8 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes :

- Zone C0012 : *Excavation Marcel Vézina inc.*, pour une somme de 1 954 266,45 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0017 : *Les Entreprises BLC inc.*, pour une somme de 2 429 844,39 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

- Zone C0026 : *Aurel Harvey et Fils inc.*, pour une somme de 3 089 898,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Zone C0072 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 1 016 053,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Zone C0167 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 1 217 426,70 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Zone C0191 : *Charles–Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 2 272 494,36 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Zone C0193 : *P.E. Pageau inc.*, pour une somme de 2 005 785,30 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Zone C0310 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 1 320 013,08 \$ (plus TPS et TVQ applicables).
-

CE-2020-1196 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 6C003 (Appel d'offres public 52218) - **AP2020-459** (CT-2485726) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 224 029,84 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Inter–Cité Construction ltée*, en vertu de la résolution CA6–2018–0204 du 22 août 2018, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 6C003, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

CE-2020-1197 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture d'équipements et de services pour le système de contrôle *Emerson* (Dossier 74039) - **AP2020-467** (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Automatisation Cadence inc.*, du contrat pour la fourniture d'équipements et de services pour le système de contrôle *Emerson*, pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2023, pour la somme de 900 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition du 16 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

CE-2020-1198 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0004 (Appel d'offres public 61146) - AP2020-471 (CT-2486084) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 132 109,44 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Jean Leclerc Excavation inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0402 du 18 septembre 2019, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0004, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

CE-2020-1199 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (3 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0007 (Appel d'offres public 61140) - AP2020-477 (CT-2486198) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 87 667,60 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Les Constructions Bé-Con inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0403 du 18 septembre 2019, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (3 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0007, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

CE-2020-1200 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0003 (Appel d'offres public 61146) - AP2020-490 (CT-2485663) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 156 428,93 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Charles Trudel inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0402 du 18 septembre 2019, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0003, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

CE-2020-1201 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de biolite de type L2.7 en vrac – Traitement des eaux (Dossier 74066) - **AP2020-497** (CT-2486953) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *SUEZ Traitement Solutions Canada LP*, du contrat pour la fourniture et la livraison de biolite de type L2.7 en vrac – Traitement des eaux, pour la somme de 141 250 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition du 22 octobre 2018.

CE-2020-1202 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à *Bell Canada* des dépenses pour des services professionnels et techniques requis, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180) - **AP2020-501** (CT-2487879) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Bell Canada* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 2 123 091 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du *Réseau structurant de transport en commun* de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

CE-2020-1203 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relative à la gestion du *Grand Marché de Québec*, et la convention de financement entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Relance commerciale post COVID-19* - **DE2020-368** (CT-DE2020-368) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec* du 24 janvier 2018, relative à la gestion du *Grand Marché de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles

mentionnées à la convention de prêt et à l'avenant joints au sommaire décisionnel;

- 2° l'autorisation de la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 300 000 \$ dans le cadre du *Fonds local d'investissement* (FLI), pour réaliser le projet *Relance commerciale post COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention de financement jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'appropriation d'une somme maximale de 300 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement* (FLI) pour la réalisation de ce projet.

CE-2020-1204 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Monnaie Locale Complémentaire Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Plan commerce 2020–2022* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Dollars solidaires – entreprises hors territoires de SDC - DE2020-408* (CT-DE2020-408) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'un montant maximal de 107 620 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour le soutien aux projets s'inscrivant dans le *Plan commerce 2020–2022*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Monnaie Locale Complémentaire Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 107 620 \$ dans le cadre du *Plan commerce 2020–2022*, pour réaliser le projet *Dollars solidaires – entreprises hors territoires de SDC*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1205 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition d'un immeuble sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129 du cadastre du Québec – Établissement d'une servitude réelle temporaire pour un muret en faveur de la Ville sur une partie des lots 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126, 2 172 127, 2 172 129 du même cadastre - **DE2020-413** (CT-2487543) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de la promesse d'achat d'un immeuble appartenant à *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129, tous du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 2 914,5 mètres carrés, pour une somme de 2 151 000 \$, comprenant 2 038 700 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 112 300 \$ en indemnité compensatoire, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite promesse d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement aux conditions prévues aux articles 2, 4 et 8;

- 2° conditionnellement à l'acceptation par *Sa Majesté la Reine du chef du Canada* de cette promesse d'achat et, si nécessaire, à l'obtention de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et toute autre autorisation qui pourrait être requise dans le cadre de cette entente, l'acquisition, dans les délais prévus et aux conditions mentionnées dans ladite promesse d'achat, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129, tous du même cadastre, tels qu'illustrés sur les descriptions techniques jointes audit sommaire;
- 3° l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et temporaire d'une durée de 49 ans, pour l'aménagement d'un muret de soutènement, en faveur du lot 2 172 058 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville, et affectant une partie des lots 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126, 2 172 127, 2 172 129 du même cadastre, appartenant à *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, d'une superficie approximative de 146,2 mètres carrés, tels qu'illustrés sur le plan joint à la description technique jointe à ce même sommaire.

CE-2020-1206 Abrogation de la résolution CE-2019-1736 – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2019-0435 – Compensation pour le fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels sur une partie du lot 3 936 175 du cadastre du Québec – Affectation au domaine privé de la Ville et vente d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du cadastre du Québec - DE2020-419 (Abroge CE-2019-1736) (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif:

- 1° abroge la résolution CE-2019-1736 du 2 octobre 2019;
- 2° accepte la cession par la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue du Château-d'Eau, connu et désigné comme étant une partie du lot 3 936 175 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 090 mètres carrés, à titre de compensation pour le fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CA-2019-0435 du 9 octobre 2019;
- 2° l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 840,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° la vente d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 840,5 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et

ses dépendances, à *Gestion Kella inc.*, pour une somme de 324 530 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;

- 4° l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de borne d'incendie, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1,0 mètre carré, tel qu'illustré par la parcelle 2 sur le plan préliminaire et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 9.1 de ladite offre d'achat joints à ce même sommaire;
- 5° l'ouverture de la rue Racine, située dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, sur une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 40,3 mètres carrés, afin qu'elle devienne publique.

CE-2020-1207 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abandon d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'*Hydro-Québec*, publiée sous le numéro 203 629, sur une partie du lot 6 348 252 du cadastre du Québec — Arrondissement des Rivières - DE2020-420 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le consentement à ce que *Hydro-Québec* abandonne la servitude réelle et perpétuelle qu'elle détient sur la propriété de la Ville de Québec, au terme d'un acte publié le 28 septembre 1926 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 203 629, soit sur une partie du lot 6 348 252 du même cadastre, d'une superficie de 14 201,3 mètres carrés ou, le cas échéant, sur sa totalité, selon des conditions substantiellement conformes à la proposition d'abandon partiel de la servitude soumise par *Hydro-Québec* en date du 16 juin 2020, et plus spécifiquement aux conditions prévues aux articles 3 à 6;
- 2° l'autorisation au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer, le cas échéant, tout document relativement à ce consentement à l'abandon d'une servitude.

CE-2020-1208 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'addenda numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relativement à l'entente de délégation du *Fonds de la région de la Capitale-Nationale* - DE2020-422 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'addenda numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relativement à l'entente de délégation du *Fonds de la région de la Capitale-Nationale*, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit addenda joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1209 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026* - **DE2020-438** (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*.

CE-2020-1210 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *42 Québec* - **DE2020-439** (CT-DE2020-439) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 3 000 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *42 Québec*;
 - 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au versement d'une subvention maximale de 3 000 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-1211 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 385 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 800 000 000 \$ afin de financer la subvention à être versée par le ministère des Transports dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, du Réseau de transport de la Capitale* - **FN2020-035** (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 385 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 800 000 000 \$ afin de financer la subvention à être versée par le ministère des Transports dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, du Réseau de transport de la Capitale*.

CE-2020-1212 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de mandats de deux administratrices au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2020-003 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des mandats de madame Chantal Gilbert et de madame Hélène Gauthier, à titre de représentantes de la Ville de Québec, pour siéger au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

CE-2020-1213 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de l'annexe K de la Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec (FISA) - RH2020-499 (CT-RH2020-499) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'annexe K de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° le mandat au Service des ressources humaines pour qu'il modifie ladite convention collective, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit sommaire;
- 3° l'approbation de la régularisation du statut des 33 préposés à la répartition des appels d'urgence suppléants avec le statut d'employés réguliers, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'annexe 3 jointe à ce même sommaire.

CE-2020-1214 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de services professionnels entre la Ville de Québec et Québec numérique, relative au déploiement du projet Québec 100 % numérique – Phase 2 (Dossier 74052) - AP2020-488 (CT-AP2020-488) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de la convention de services professionnels entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au déploiement du projet *Québec 100 % numérique* - Phase 2, pour une somme de 466 006 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la convention jointe au sommaire décisionnel;

- 2° l'appropriation d'un montant maximal de 489 250 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation des services décrits dans ladite convention jointe audit sommaire;
 - 3° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements et au greffier de la Ville de signer ladite convention.
-

CE-2020-1215 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, pour des services professionnels et techniques spécialisés en développement économique en lien avec la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* (Dossier 74107) - **AP2020-528** (CT-AP2020-528) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, pour des services professionnels et techniques spécialisés en développement économique en lien avec la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour une somme de 450 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° l'appropriation d'un montant maximal de 472 450 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation desdits services.
-

CE-2020-1216 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des membres à la *Commission d'ExpoCité* - **DG2020-019** (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° sur proposition du maire, la désignation de monsieur Vincent Dufresne à titre de président de la *Commission d'ExpoCité*;
- 2° la désignation des personnes suivantes à titre de membres de la *Commission d'ExpoCité*, pour un terme de deux ans ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement :
 - Monsieur Patrick Voyer;
 - Monsieur Sylvain Légaré;
 - Monsieur Jérémie Ernould;
 - Monsieur Pierre-Luc Lachance;
 - Madame Dominique Tanguay;

- Madame Michelle Morin-Doyle;
 - Madame Suzanne Verreault;
 - Monsieur Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et monsieur Jean Simard, membre du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, à titre de substitut du maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci;
 - Madame Sylvie Papillon, mairesse par intérim de la Ville de L'Ancienne-Lorette, et madame Sylvie Falardeau, membre du conseil de la Ville de L'Ancienne-Lorette, à titre de substitut du maire ou du maire suppléant en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci.
-

CE-2020-1217 Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 - DG2020-023 (CT-DG2020-023) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approprier un montant de 1 400 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les coûts de compétence de proximité relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires afin de couvrir les dépenses comptabilisées sur le projet associé à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'un montant de 600 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19;
 - 2° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements de fonds nécessaires afin de couvrir les dépenses comptabilisées sur le projet associé à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19.
-

CE-2020-1218 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Assainissement des eaux usées, phase 5 - Plage du Foulon*, de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme gouvernemental *Fonds Chantiers Canada-Québec* (dossier numéro 810339) - IN2020-015 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'entente entre la Ville

de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Assainissement des eaux usées, phase 5 – Plage du Foulon*, de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme gouvernemental *Fonds Chantiers Canada–Québec* (dossier numéro 810339).

CE-2020-1219 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession à des fins municipales de la convention de superficie par le *Centre de recherche industrielle du Québec inc. (CRIQ)* en faveur de la Ville d'un immeuble sis au 105, boulevard Henri–Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du cadastre du Québec, et affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du même cadastre – Arrondissement de La Cité–Limoilou - **TE2020-009** (CT-2482678) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la cession à des fins municipales de la convention de superficie par le *Centre de recherche industrielle du Québec inc. (CRIQ)* en faveur de la Ville d'un immeuble sis au 105, boulevard Henri–Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses améliorations, pour une somme de 250 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de cession jointe au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement aux conditions prévues aux articles 6.1 à 6.8;
- 2° conditionnellement à la cession, l'affectation au domaine public d'un immeuble sis au 105, boulevard Henri–Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du même cadastre.

CE-2020-1220 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Antoine–de–Tilly, relative à la fourniture temporaire d'eau potable par la Ville à la Municipalité - **TE2020-014** (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Antoine–de–Tilly, relative à la fourniture temporaire d'eau potable par la Ville à la Municipalité, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1221 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Modification à l'engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 1 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Centre communautaire Jean-Guy Drolet* aussi connu sous le nom le *Centre récréatif Saint-François-d'Assise inc.*, relative à la gestion pour l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 (dossier 73976) - **AP2020-426** (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à modifier l'engagement de crédit pour la conclusion de l'avenant numéro 1 entre la Ville de Québec et le *Centre communautaire Jean-Guy Drolet* aussi connu sous le nom le *Centre récréatif Saint-François-d'Assise inc.*, afin de retirer à l'organisme l'entretien sanitaire du pavillon de services du parc de l'Anse-à-Cartier, dans le contrat de gestion de l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un retrait d'une somme de 2 054,67 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1222 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Modification à l'engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 1 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et les *Loisirs Montcalm inc.*, relative à la gestion pour l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 (dossier 73980) - **AP2020-431** (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à modifier l'engagement de crédit pour la conclusion de l'avenant numéro 1 entre la Ville de Québec et les *Loisirs Montcalm inc.*, afin de retirer à l'organisme l'entretien sanitaire du parc du Musée, du parc de l'Esplanade et de la Marina du parc de la Jeunesse, dans le contrat de gestion de l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un retrait d'une somme de 5 801,86 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1223 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Modification à l'engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 1 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Patro Roc-Amadour (1978) inc.*, relative à la gestion pour l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 (dossier 73983) - [AP2020-434](#) (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à modifier l'engagement de crédit pour la conclusion de l'avenant numéro 1 entre la Ville de Québec et le *Patro Roc-Amadour (1978) inc.*, afin de retirer à l'organisme l'entretien sanitaire du parc-école Saint-Paul-Apôtre dans le contrat de gestion de l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un retrait d'une somme de 446,51 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1224 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Modification à l'engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 2 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Centre Durocher*, relative à la gestion pour l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 (dossier 72902) - [AP2020-435](#) (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à modifier l'engagement de crédit relatif à la conclusion de l'avenant numéro 2 entre la Ville de Québec et le *Centre Durocher*, afin de retirer l'entretien sanitaire des pavillons de services du parc Dollard-des-Ormeaux, du parc Durocher et du parc Roger-Lemelin dans le contrat de gestion de l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un retrait d'une somme de 5 034,74 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1225 Entente entre la Ville de Québec et *Le Pignon Bleu, la maison pour grandir*, relative à la mise en oeuvre du service d'aide alimentaire durant la période estivale, aux enfants fréquentant les camps de jour situés dans les quartiers défavorisés de la ville de Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 (Dossier 74045) - [AP2020-480](#) (CT-2483631) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Pignon Bleu, la maison pour grandir*, relative à la mise en oeuvre du service d'aide alimentaire durant la

période estivale, aux enfants fréquentant les camps de jour situés dans les quartiers défavorisés de la ville de Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

CE-2020-1226 Entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une somme pour l'acquisition, au nom de la Ville, de documents nécessaires au fonctionnement des bibliothèques municipales pour l'année 2020 (Dossier 53222) - AP2020-489 (CT-2486833) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une somme de 2 186 000 \$ (taxes nettes) pour l'acquisition, au nom de la Ville, de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias nécessaires au fonctionnement des bibliothèques municipales pour l'année 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer cette même entente.
-

CE-2020-1227 Ententes entre la Ville de Québec et cinq compagnies de production relatives aux versements de subventions dans le cadre de l'appel de projets du 21 avril 2020 pour le *Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées* - BE2020-047 (CT-2486046) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et cinq compagnies de production, relatives aux versements de subventions totalisant 645 000 \$, dans le cadre de l'appel de projets du 21 avril 2020 pour le *Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

CE-2020-1228 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Les Créations Pyro*, relative au versement d'une somme annuelle pour la réalisation de l'événement *Grands Feux Loto-Québec* en 2019, 2020 et 2021 - BE2020-048 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion d'un avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Les Créations Pyro*, relative à la réalisation de l'événement *Grands Feux Loto-Québec* en 2019, 2020 et 2021 selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

CE-2020-1229 Entente entre la Ville de Québec et *Envol et Macadam*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Envol et Macadam*, en 2020 - BE2020-049 (CT-2486528) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Envol et Macadam*, relative au versement d'une subvention de 35 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Envol et Macadam*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;
- 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la Ville à signer cette même entente.

CE-2020-1230 Entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2020 - BE2020-054 (CT-2487397) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention de 260 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

CE-2020-1231 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Festival de cinéma de la ville de Québec*, en 2020 - BE2020-058 (Ra-2210)

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il quitte la séance à 12 h 39. Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside pendant son absence.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Festival de cinéma de la ville de Québec*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le maire Régis Labeaume revient à la séance. Il est 12 h 40. Il préside.

CE-2020-1232 Abrogation de la résolution CV-2019-0600 - Autorisation de rembourser le dépôt de la vente d'un immeuble sis sur le boulevard Henri-Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 1 240 582 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - DE2020-125 (CT-DE2020-125) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger la résolution CV-2019-0600 du 2 juillet 2019, relative à la vente du lot 1 240 582 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'autoriser le Service des finances à rembourser le dépôt de 19 000 \$ remis par *Gestion Kaffra inc.* lors de la signature de l'offre d'achat de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 240 582 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2020-1233 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 1725, rue des Ingénieurs, connu et désigné comme étant les lots 3 484 220 et 3 620 930 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - DE2020-243 (CT-DE2020-243) — (Ra-2210)

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle quitte la séance à 12 h 47.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 1725, rue des Ingénieurs, connu et désigné comme étant les lots 3 484 220 et 3 620 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 18 573,9 mètres carrés;
- 2° la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie à procéder à la préparation de tout plan et toute description technique et à réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation;
- 3° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'un immeuble sis au 1725, rue des Ingénieurs, connu et désigné comme étant les lots 3 484 220 et 3 620 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 4° le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments, leurs dépendances et accessoires.

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle revient à la séance. Il est 12 h 48.

CE-2020-1234 **Acceptation d'une offre d'achat présentée par *DECTRONIQUE (1984) inc.* à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant le numéro de lot 6 360 924 du cadastre du Québec, situé sur le territoire du Parc technologique du Québec métropolitain, à des fins de haute technologie ou de recherche - Arrondissement des Rivières - **DE2020-284** (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par *DECTRONIQUE (1984) inc.* à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire du Parc technologique du Québec métropolitain, connu et désigné comme étant le numéro de lot 6 360 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 2 058 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 24 mois pour commencer la construction;
- 2° de vendre ledit lot 6 360 924 du cadastre du Québec, au prix de 43,04 \$ le mètre carré correspondant à une somme de 88 577 \$, plus les taxes applicables.

CE-2020-1235 **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 734 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot - Constitution par la Ville, par destination du propriétaire, d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout, Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2020-337** (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise la constitution par la Ville, par destination du propriétaire, d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout dont l'assiette est composée d'une partie du lot 5 725 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 549 mètres carrés, tel

qu'illustrée en tant que Parcelle 2 à la description technique préparée par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 6 avril 2020, sous sa minute 2933, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 11.1 de l'offre d'achat.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 3 071,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat, elle-même jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre ledit immeuble à 9215-7742 *Québec inc.*, pour une somme de 640 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même offre d'achat.

CE-2020-1236 Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 733 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-338 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 468,1 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat, elle-même jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre ledit lot à 9372-9085 *Québec inc.*, pour une somme de 1 164 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même offre d'achat.

CE-2020-1237 Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 730, du cadastre du Québec et vente de ce même lot - Constitution par la Ville, par destination du propriétaire, d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout, Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-339 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la constitution par la Ville, par destination du propriétaire, d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout dont l'assiette est composée d'une partie du lot 5 725 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 184,1 mètres carrés, tel qu'illustrée en tant que Parcelle 1 dans la description technique préparée par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 6 avril 2020, sous sa minute 2933, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 11.1 de l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 652,9 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat, elle-même jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre ledit immeuble à *Ultima Immobilier inc.*, pour une somme de 510 100 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même offre d'achat.

CE-2020-1238 Résiliation du statut d'organisme à portée municipale à l'organisme *Association des kitesurfers et véliplanchistes de Québec* (AKVQ) - [LS2020-137](#) (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de résilier la reconnaissance de l'organisme *Association des kitesurfers et véliplanchistes de Québec* (AKVQ) en vertu de la *Politique municipale de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif*.

CE-2020-1239 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des permis et certificats*, R.V.Q. 2873 - [PA2020-039](#) (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des permis et certificats*, R.V.Q. 2873.

CE-2020-1240 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 2894 - Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption - [PA2020-083](#) (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 2894;

- 2° d'adopter une résolution de contrôle intérimaire limitant la hauteur maximale dans l'aire d'affectation détaillée M_SA_3 du *Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*;
 - 3° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.
-

CE-2020-1241 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch, R.V.Q. 2854 - Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption - PA2020-084 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch, R.V.Q. 2854*;
 - 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.
-

CE-2020-1242 Réaménagement du bassin de rétention de Venise pour permettre la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée - sans implication financière - avec servitude - Arrondissement des Rivières - District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf - PA2020-086 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Deximo inc.* comprenant le réaménagement du bassin de Venise et la construction d'une seule nouvelle habitation unifamiliale isolée, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan projet de lotissement joint au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Deximo inc.*;
- 2° d'autoriser *Deximo inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Deximo inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Deximo inc.* relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles de ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer cette même entente;

- 6° d'accepter les servitudes, à titre gratuit, en faveur de la Ville de Québec pour l'entretien des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'octroi des servitudes en faveur de la Ville de Québec.
-

CE-2020-1243 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnements affectés pour des travaux d'aménagement aux dépôts à neige existants de proximité - VC2020-006 (CT-VC2020-006) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approprier un montant de 3 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté pour des travaux d'aménagement aux dépôts à neige existants de proximité dans le cadre de la mise à niveau du dépôt Jonquière.

CE-2020-1244 Nomination de madame Karine Gingras-Royer (ID. 177354) à l'emploi d'assistante-greffière d'arrondissement à la direction des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout - RH2020-544 (CT-RH2020-544) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de nommer madame Karine Gingras-Royer (ID. 177354), en qualité d'employée régulière, à l'emploi d'assistante-greffière d'arrondissement (P589), classe 2 (poste no 34256), à la direction des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2020-1245 Autorisation de prolongation du délai d'obtention du permis de construction pour la réalisation du projet sur l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 212 608 et 1 212 609 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-340 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accorder, à *Cap-des-Régions Vieux-Québec S.E.C.*, une prolongation de six mois au délai de douze mois inscrit à l'article 8.4 de l'acte de vente publié le 25 juin 2019, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 24 705 582, étant entendu que tous les autres délais figurant à cet acte de vente demeurent inchangés;

- 2° d'autoriser la conclusion d'un acte de modification entre la Ville de Québec et *Cap-des-Régions Vieux-Québec S.E.C.*, relatif à la modification de la condition mentionnée dans l'article 8.4 pour ajouter six mois au délai de douze mois inscrits audit acte de vente.
-

CE-2020-1246 **Acceptation d'une offre d'achat présentée par *Vantage Data Centers Canada Qc23, Limited Partnership* à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 3 781 113 et 1 533 665 du cadastre du Québec, situé sur le territoire du Parc technologique du Québec métropolitain, à des fins de haute technologie ou de recherche - Compensation pour le fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - Arrondissement des Rivières - DE2020-415 (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif accepte la cession par la Ville d'une partie du lot 2 036 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 16 189,52 mètres carrés, à titre de compensation pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par *Vantage Data Centers Canada Qc23, Limited Partnership* à l'endroit d'un immeuble situé sur le territoire du Parc technologique du Québec métropolitain, connu et désigné comme étant une partie des lots 3 781 113 et 1 533 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui seront ultérieurement connus comme le lot numéro 6 378 460 du même cadastre, d'une superficie totale approximative de 31 980 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre une partie des lots 3 781 113 et 1 533 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, au prix de 80,73, \$ le mètre carré correspondant à une somme de 2 581 745,40 \$, plus les taxes applicables.
-

CE-2020-1247 **Autorisation de cession par le *Groupe immobilier Tanguay inc. aux Emballages L. Boucher inc.*, de tous leurs droits résultant de l'acte de vente d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 442 983 et 5 557 818 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2020-472 (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la cession par le *Groupe immobilier Tanguay inc. aux Emballages L. Boucher inc.*, de tous ses droits lui résultant de l'acte de vente concernant la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 442 983 et 5 557 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer tout document relatif au transfert de propriété.
-

CE-2020-1248 *Adoption du Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux, R.V.Q. 2868, tel que modifié - PA2020-085 (Ra-2210)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle quitte la séance à 12 h 58.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux, R.V.Q. 2868, tel que modifié.*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard revient à la séance. Il est 12 h 59.

CE-2020-1249 *Avis de proposition déposé à la séance du conseil municipal du 15 juin 2020 par monsieur le conseiller Jean Rousseau relativement aux scénarios de conversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain - PA2020-087 (Ra-2210)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition soumis par monsieur Jean Rousseau, conseiller municipal, lors de la séance du conseil municipal tenue le 15 juin 2020 considérant que toute proposition d'intervention sur l'autoroute Laurentienne doit se faire en concertation avec son gestionnaire, le ministère des Transports du Québec, avant d'être discutée publiquement;
- 2° d'aborder les pistes de réaménagement de l'autoroute (élaborées à la lumière des préoccupations formulées en amont par la population) lors des consultations sur la *Vision d'aménagement et de développement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel - Laurentienne* qui auront lieu cet automne, lorsque l'ensemble des vérifications préalables aura été réalisé.

CE-2020-1250 *Adoption du Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant, R.V.Q. 2884, tel que modifié - TE2020-013 (Ra-2210)*

Madame la conseillère Émilie Villeneuve déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle quitte la séance à 13 h 04.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant*, R.V.Q. 2884, tel que modifié.

Madame la conseillère Émilie Villeneuve revient à la séance. Il est 13 h 06.

CE-2020-1251 Adjudication d'un contrat pour l'anneau de glace des plaines d'Abraham (Appel d'offres public 73196) - AP2020-262 (CT-2478980) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Synerglaçe Canada inc.*, le contrat pour l'anneau de glace des plaines d'Abraham, pour une somme de 598 230 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} septembre 2020 à la mi-avril 2021, conformément à la demande publique de soumissions 73196 et à sa soumission du 12 mars 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

CE-2020-1252 Adjudication d'un contrat pour le réaménagement des jeux d'eau – Parc Bourg-Royal – Arrondissement de Charlesbourg (Appel d'offres public 72960) - AP2020-311 (CT-2485773) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Paradis aménagement urbain inc.*, le contrat pour le réaménagement des jeux d'eau – Parc Bourg-Royal – Arrondissement de Charlesbourg, pour une somme de 399 872,10 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 72960 et à sa soumission du 15 mai 2020.

CE-2020-1253 Adjudication d'un contrat pour l'hôtel de ville – Réaménagement des parterres – Place de la Nation-Huronne-Wendat – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 73395) - AP2020-409 (CT-2487342) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Maçonnerie Dynamique ltée*, le contrat pour l'hôtel de ville – Réaménagement des parterres – Place de la Nation-Huronne-Wendat – Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 299 207,71 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73395 et à sa soumission du 8 juin 2020.

CE-2020-1254 Avis de modification numéro 5 relatif au contrat de services professionnels – Préparation des plans et devis pour la réfection des filtres et la gestion des eaux résiduaires – Usine de traitement des eaux de Sainte-Foy – Phase 3 (VQ-48725) - AP2020-411 (CT-2483408) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 485 118 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *SNC-Lavalin inc.*, en vertu de la résolution CE-2016-1801 du 9 novembre 2016, pour les services professionnels – Préparation des plans et devis pour la réfection des filtres et la gestion des eaux résiduaires – Usine de traitement des eaux de Sainte-Foy – Phase 3, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1255 Renouvellement d'un contrat pour la fourniture et livraison de vêtements pour les cols bleus – Lot 3 (VQ-48599) - AP2020-423 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle le contrat pour la fourniture et la livraison de vêtements pour les cols bleus – Lot 3, adjugé à *Confian par P.S.B. Chaleurs inc.*, pour la période du 3 mai 2020 au 2 mai 2021, conformément aux conditions prévues au cahier des charges VQ-48599 et aux prix unitaires de sa soumission du 23 mars 2017, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

CE-2020-1256 Adjudication d'un contrat pour la consolidation et le bouclage d'aqueduc – Station de traitement des eaux usées Est et Centre de biométhanisation (PSP185978) – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 73236) - AP2020-433 (CT-2485104) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les Excavations Lafontaine inc.*, le contrat pour la consolidation et le bouclage d'aqueduc – Station de traitement des eaux usées Est et Centre de biométhanisation (PSP185978) – Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 1 073 058,56 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73236 et aux prix unitaires de sa soumission du 2 juin 2020.

CE-2020-1257 Avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour le déneigement des boulevards Laurier, René-Lévesque et de Grande Allée – Contrat débutant en 2018 (zone 1CJ30001) – (Appel d'offres public 52293) - AP2020-443 (CT-2484839) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 39 691,03 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Jean Leclerc Excavation inc.*, en vertu des résolutions CA1–2018–0294 et CA3–2018–0190 du 10 septembre 2018, relatives au contrat pour le déneigement des boulevards Laurier, René-Lévesque et de Grande Allée – Contrat débutant en 2018 (zone 1CJ30001), pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

CE-2020-1258 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le réaménagement de l'Espace Roland-Beaudin (PAM180707) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Appel d'offres public 53441) - AP2020-453 (CT-2484944) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 480 800,73 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Charles-Auguste Fortier inc.*, en vertu de la résolution CE–2019–1167 du 14 juin 2019, pour le réaménagement de l'*Espace Roland-Beaudin* (PAM180707) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1259 Avis de modification numéro 7 relatif au contrat d'acquisition d'une solution intégrée de téléphonie pour les centres de réponse d'urgence de la Ville de Québec (VQ-47877) - AP2020-454 (CT-2484198) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 76 140 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Intrado Life & Safety Canada inc.*, en vertu de la résolution CA–2016–0420 du 23 novembre 2016, pour le contrat d'acquisition d'une solution intégrée de téléphonie pour les centres de réponse d'urgence de la Ville de Québec, pour la période se terminant en 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 7 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes.

CE-2020-1260 Adjudication d'un contrat pour la plantation – Parc des Saules – Passerelle et piste cyclopiétonne (Appel d'offres public 73399) - **AP2020-460** (CT-2480814) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Gaudreault et Frères inc.*, le contrat pour la plantation – Parc des Saules – Passerelle et piste cyclopiétonne, de la date d'adjudication au 30 novembre 2020, pour une somme de 92 888,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73399 et aux prix unitaires de sa soumission du 5 juin 2020.

CE-2020-1261 Résiliation du contrat pour la consolidation du barrage Giroux (POA187342 devenu POA180787) – Arrondissement de Beauport (Appel d'offres public 61507) - **AP2020-465** (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif résilie le contrat pour la consolidation du barrage Giroux (POA187342 devenu POA180787) – Arrondissement de Beauport, adjugé à *Déneigement Daniel Lachance inc.*, en vertu de la résolution CE-2020-0334 du 19 février 2020.

CE-2020-1262 Adjudication de contrats pour des travaux de réparation et de fabrication d'ouvrages métalliques (5 lots) (Appel d'offres public 73410) - **AP2020-469** (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, aux firmes suivantes, les contrats pour des travaux de réparation et de fabrication d'ouvrages métalliques, de la date d'adjudication au 15 mai 2021, conformément à la demande publique de soumissions 73410 et aux prix soumis pour chacun des lots :

- 1° Lot 1 : *P.S. Métal inc.*, pour une somme de 240 400 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 juin 2020;
- 2° Lot 2 : *Pro-Métal Plus inc.*, pour une somme de 266 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 juin 2020;
- 3° Lot 3 : *P.S. Métal inc.*, pour une somme de 215 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 juin 2020.

CE-2020-1263 Adjudication d'un contrat de services techniques pour divers projets TI 2019–2022 (un technicien de niveau senior) (Appel d'offres public 60960) - **AP2020-473** (CT-2486273) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Momentum Technologies inc.*, le contrat de services techniques pour divers projets TI 2019–2022 (un technicien de niveau senior), pour une somme de 146 678 \$ (plus TPS et TVQ applicables),

conformément à la demande publique de soumissions 60960 et à sa soumission du 17 juin 2019.

CE-2020-1264 Adjudication d'un contrat de services techniques pour divers projets TI 2019–2022 (un technicien de niveau senior) (Appel d'offres public 60960) - **AP2020-474** (CT-2485384) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Consortium Levio Conseil inc.* et *CPU solution d'ordinateur inc.*, le contrat de services techniques pour divers projets TI 2019–2022 (un technicien de niveau senior), pour une somme de 110 120 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 60960 et à sa soumission du 25 juin 2019.

CE-2020-1265 Adjudication d'un contrat de services professionnels – Conseiller pour de l'accompagnement sur *eBusiness d'Oracle version 12* (Appel d'offres public 73799) - **AP2020-478** (CT-2486750) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*, le contrat de services professionnels – Conseiller pour de l'accompagnement sur *eBusiness d'Oracle version 12*, de la date d'adjudication au 31 mars 2021, pour une somme de 147 424 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73799 et à sa soumission du 4 juin 2020.

CE-2020-1266 Renouvellement d'un contrat pour la fourniture de chaussures de protection avec service d'unité mobile d'essayage (Appel d'offres public 51666) - **AP2020-481** (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle le contrat pour la fourniture de chaussures de protection avec service d'unité mobile d'essayage, adjugé à *Magasin Latulippe inc.*, en vertu de la résolution CA–2018–0217 du 9 mai 2018, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, conformément à la demande publique de soumissions 51666 et aux prix unitaires de sa soumission du 14 mars 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

CE-2020-1267 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour divers projets en TI – Lot 1 – Responsable de projets (Appel d'offres public 60824) - AP2020-482 (CT-2486172) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Lévio Conseils inc.*, le contrat de services professionnels pour divers projets en TI – Lot 1 - Responsable de projets, pour une somme de 105 840 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 60824 et à sa soumission du 3 juin 2019.

CE-2020-1268 Adjudication d'un contrat pour l'aménagement du stationnement temporaire D'Estimauville (PAM190848) – Arrondissement de Beauport (Appel d'offres public 73742) - AP2020-492 (CT-2486359) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *CIVILEX inc.*, le contrat pour l'aménagement du stationnement temporaire D'Estimauville (PAM190848) – Arrondissement de Beauport, pour une somme de 395 465 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73742 et aux prix unitaires de sa soumission du 9 juin 2020.

CE-2020-1269 Adjudication d'un contrat pour la réfection des infrastructures souterraines 2020 – Lot 2 (PSO190626) – Arrondissement de Charlesbourg (Appel d'offres public 73853) - AP2020-495 (CT-2487032) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *AXCO Aménagements inc.*, le contrat pour la réfection des infrastructures souterraines 2020 – Lot 2 (PSO190626) – Arrondissement de Charlesbourg, pour une somme de 660 143,51 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73853 et aux prix unitaires de sa soumission du 12 juin 2020.

CE-2020-1270 Renouvellement du contrat de services professionnels – Services d'ingénierie pour la définition, la conception et la réalisation de projets de nature industrielle (Appel d'offres public 51980) - AP2020-498 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif:

- 1° renouvelle le contrat pour des services professionnels – Services d'ingénierie pour la définition, la conception et la réalisation de projets de nature industrielle, adjugé à *Tetra Tech QI inc.*, pour la période du 20 juin 2020 au 19 juin 2021, pour une somme estimée de 3 044 280 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément aux tarifs horaires de sa soumission du 30 mai 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;

2° autorise le Service des approvisionnements d'appliquer l'indexation selon l'*IPC* en novembre 2020.

CE-2020-1271 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels en ingénierie spécialité mécanique et électricité – Centre sportif de Sainte-Foy – Construction d'un centre de glaces (BAT2016–251) (VQ–49165) - **AP2020-499** (CT-2487371) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 415 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *CIMA + s.e.n.c.*, en vertu de la résolution CE–2017–0365 du 15 mars 2017, relative aux services professionnels en ingénierie spécialité mécanique et électricité – Centre sportif de Sainte-Foy - Construction d'un centre de glaces (BAT2016–251), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1272 Entente entre la Ville de Québec et l'*Association du Festival de magie de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de l'organisation de l'événement *Festival de magie de Québec* en 2020 - **BE2020-053** (CT-2487175) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Association du Festival de magie de Québec*, relative au versement d'une subvention d'une somme maximale de 60 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de l'organisation de l'événement *Festival de magie de Québec* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la Ville à signer cette même entente.
-

CE-2020-1273 Entente entre la Ville de Québec et le *Festival du barbecue de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de l'organisation de l'événement *BBQ fest* en 2020 - **BE2020-056** (CT-2487816) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival du barbecue de Québec*, relative au versement d'une subvention d'une somme maximale de 27 592 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de l'organisation de l'événement *BBQ fest* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la Ville à signer cette même entente.
-

CE-2020-1274 Entente entre la Ville de Québec et *Productions Culturelles Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de l'organisation de l'événement *Festibière de Québec* en 2020 - BE2020-057 (CT-2487868) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Productions Culturelles Québec*, relative au versement d'une subvention d'une somme maximale de 8 400 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de l'organisation de l'événement *Festibière de Québec* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la Ville à signer cette même entente.
-

CE-2020-1275 Subventions à plusieurs organismes dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC|Ville - CU2020-033 (CT-2477120) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif verse des subventions totalisant une somme maximale de 62 750 \$ à plusieurs organismes dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville, selon la répartition prévue aux annexes jointes au sommaire décisionnel.

CE-2020-1276 Subventions à plusieurs organismes culturels professionnels dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville et dans le cadre de la mesure *Coup de pouce 2020*, à partir du budget de fonctionnement du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - CU2020-041 (CT-2486891) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° verse des subventions totalisant une somme maximale de 91 000 \$ à plusieurs organismes culturels professionnels dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville, selon la répartition prévue aux annexes jointes au sommaire décisionnel;
- 2° verse une subvention maximale de 1 000 \$ à madame Annie Charland-Thibodeau dans le cadre de la mesure *Coup de pouce 2020*.

CE-2020-1277 Entente entre la Ville de Québec et le *Club de soccer de la Haute St-Charles*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-389 (CT-DE2020-389) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 1 475 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Club de soccer de la Haute St-Charles*, relative au versement d'une subvention maximale de 1 475 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1278 Entente entre la Ville de Québec et *Caravan Coop – Coopérative de solidarité*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-398 (CT-DE2020-398) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 13 500 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Caravan Coop – Coopérative de solidarité*, relative au versement d'une subvention maximale de 13 500 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1279 Bail entre la Ville de Québec et *9214-0367 Québec inc.*, relatif à la location de deux terrains situés au 191 et 195, chemin Sainte-Foy à Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2020-447 (CT-DE2020-447) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue de 9214-0367 *Québec inc.*, des terrains situés au 191 et 195, chemin Sainte-Foy, connus et désignés comme étant les lots 1 302 293 et 1 305 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une période de six mois, débutant le 15 juin 2020 et se terminant le 15 décembre 2020, incluant une option de renouvellement de trois mois, pour un loyer total de 48 000 \$ pour la période initiale, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;
 - 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.
-

CE-2020-1280 Entente entre la Ville de Québec et la *Ligue de Dodgeball de Québec*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-449 (CT-DE2020-449) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approprie une somme maximale de 2 760 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
 - 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Ligue de Dodgeball de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 2 760 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-1281 Entente entre la Ville de Québec et l'*Association des gens d'affaires du Vieux-Port de Québec*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-451 (CT-DE2020-451) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approprie une somme maximale de 6 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Association des gens d'affaires du Vieux-Port de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 6 000 \$, à la suite des événements

liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1282 Ordonnance autorisant la consommation d'alcool dans certains lieux publics - DE2020-465 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adopte l'ordonnance numéro 5 autorisant la consommation d'alcool dans certains lieux publics, jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1283 Dépôt, par la trésorière, du rapport déterminant les conclusions d'un emprunt par obligations daté du 2 juillet 2020, dont l'adjudication a été effectuée le 18 juin 2020 - FN2020-031 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de l'adjudication à *RBC Dominion Valeurs mobilières inc.*, des conclusions de l'emprunt par obligations de 66 000 000 \$ daté du 2 juillet 2020, avec une échéance de 5 ans et 7 mois, pour un coût réel de 1,37334 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

CE-2020-1284 Subvention à *La Société St-Vincent de Paul de Québec* pour les services de la roulotte *Le Marginal* - LS2020-126 (CT-2485556) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 15 000 \$ à *La Société St-Vincent de Paul de Québec* pour les services de la roulotte *Le Marginal*.

CE-2020-1285 Subventions dans le cadre de l'appel de projets 2020 pour la réalisation de places éphémères issues de la communauté - LS2020-139 (CT-2487772) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif verse six subventions aux organismes suivants, dans le cadre de l'appel de projets 2020 pour la réalisation de places éphémères issues de la communauté, pour un montant maximal de 23 350 \$, selon les modalités prévues au programme et la validation de la reddition de comptes exigée :

- *Sports-Loisirs L'Ormière (Promenade de la rue Racine)* : 4 700 \$;

- *Nature Québec (Oasis Sauvageau)* : 2 350 \$;
 - *Centre Mgr Marcoux inc. (Place Maizerets)* : 5 200 \$;
 - *Loisirs Duberger-Les Saules inc. (La Rassembleuse)* : 5 000 \$;
 - *Le Pivot (Le Parvis Royal)* : 5 000 \$;
 - *Ressources familiales la vieille caserne de Montmorency (RE-FA-VIE) (Croque ton quartier)* : 1 100 \$.
-

CE-2020-1286 Ordonnances numéros O-168 et O-169 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel relativement à l'intersection Colline/de la Faune – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - [TM2020-115](#) (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adopte les ordonnances O-168 et O-169 concernant les modifications aux règles portant sur la circulation à l'intersection Colline/de la Faune, relatives au Règlement R.V.Q. 2111, jointes au sommaire décisionnel.

CE-2020-1287 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 3 et 5 juin 2020

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 3 et 5 juin 2020, tels que rédigés.

CE-2020-1288 Mise à jour de la *Politique pour un climat de travail sain* et changement de son appellation par *Politique pour contrer l'incivilité, le harcèlement et la violence au travail* - [RH2020-219](#) (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif adopte la mise à jour de la *Politique pour un climat de travail sain* et change son appellation par *Politique pour contrer l'incivilité, le harcèlement et la violence au travail*.

CE-2020-1289 Création d'un poste de contremaître aqueduc, égout et voirie à la Section des opérations de soutien aux réseaux de la Division de l'entretien des réseaux locaux de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout et nomination de monsieur Pierre-Luc Naud (ID. 173914) - **RH2020-461** (CT-RH2020-461) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de contremaître aqueduc, égout et voirie (D263), classe 6 (poste no 47212) de l'échelle de traitement du personnel de direction, conformément aux *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*, à la Section des opérations de soutien aux réseaux de la Division de l'entretien des réseaux locaux de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout;
 - 2° nomme monsieur Pierre-Luc Naud (ID. 173914), en qualité d'employé régulier, au poste de contremaître aqueduc, égout et voirie (D263), classe 6 (poste no 47212), à la Section des opérations de soutien aux réseaux de la Division de l'entretien des réseaux locaux de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-1290 Création d'un poste de contremaître aqueduc, égout et voirie à la Section des opérations d'entretien des chaussées et des trottoirs de la Division de l'entretien des chaussées et des trottoirs de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles et nomination de monsieur Danny Ménard (ID. 176612) - **RH2020-463** (CT-RH2020-463) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de contremaître aqueduc, égout et voirie (D263), classe 6 (poste no 47211) de l'échelle de traitement du personnel de direction, conformément aux *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*, à la Section des opérations d'entretien des chaussées et des trottoirs de la Division de l'entretien des chaussées et des trottoirs de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles;
 - 2° nomme monsieur Danny Ménard (ID. 176612), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de contremaître aqueduc, égout et voirie (D263), classe 6 (poste no 47211), à la Section des opérations d'entretien des chaussées et des trottoirs de la Division de l'entretien des chaussées et des trottoirs de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-1291 **Modification d'un poste de commis intermédiaire, classe 3 en un poste de technicien aux systèmes d'informations (F522), classe 4, à l'Office du tourisme de Québec, et nomination de madame Andrée Faucher (ID. 012517) - RH2020-468 (CT-RH2020-468) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie le poste de commis intermédiaire (poste no 45906), classe 3, en un poste de technicien aux systèmes d'informations (F522), classe 4, à l'Office du tourisme de Québec, rétroactivement au 31 janvier 2019;
 - 2° nomme madame Andrée Faucher (ID. 012517) au poste de technicienne aux systèmes d'informations (F522), classe 4, à l'Office du tourisme de Québec, rétroactivement au 31 janvier 2019, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-1292 **Création d'un poste de technicien en géomatique à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des voies de circulation de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles, et nomination de monsieur Jean-Philippe Vandal-Labrecque (ID. 103215) - RH2020-476 (CT-RH2020-476) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée le poste de technicien en géomatique (F638), classe 5 (poste no 47210) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des voies de circulation de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles;
 - 2° nomme monsieur Jean-Philippe Vandal-Labrecque (ID. 103215), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de technicien en géomatique (F638), classe 5 (poste no 47210), à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des voies de circulation de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-1293 **Déclaration d'une invalidité présumée permanente pour un employé du Service des équipements motorisés - RH2020-493 (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif considère l'employé en invalidité présumée permanente, de façon à libérer le poste 34976 – GEM-GESTION PARC VÉHICULAIRE du Service des équipements motorisés.

CE-2020-1294 **Modification d'un poste de technicien–surveillant en génie civil, classe 5, en un poste de technicien en génie civil, classe 6, à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute–Saint–Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout et nomination de monsieur Charles Gimbert (ID. 139967) - RH2020-506 (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie le poste de technicien–surveillant en génie civil (F606), classe 5 (poste no 42486), en un poste de technicien en génie civil (F707), classe 6 (poste no 47221), à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute–Saint–Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- 2° nomme monsieur Charles Gimbert (ID. 139967), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de technicien en génie civil (F707), classe 6 (poste no 47221), à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute–Saint–Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2020-1295 **Transfert d'un poste de conseiller en stratégie policière et de sa titulaire, madame Isabelle Nelis (ID. 108011), de la Division des communications en sécurité publique à la Section des services aux affaires policières du Service de police - RH2020-510 (CT-RH2020-510) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif transfère le poste de conseiller en stratégie policière (P582), classe 3 (poste no 39916), et sa titulaire, madame Isabelle Nelis (ID. 108011), de la Division des communications en sécurité publique à la Section des services aux affaires policières (poste no 47222) du Service de police, avec effet rétroactif au 14 juin 2020, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2020-1296 **Approbation d'un mouvement de main–d'oeuvre au Service des technologies de l'information - RH2020-518 (CT-RH2020-518) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le transfert des postes et de leurs titulaires selon l'annexe 1 intitulée *Tableau du mouvement de main–d'oeuvre*;

2° autorise le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires.

CE-2020-1297 Déclaration d'une invalidité présumée permanente pour un employé du Service de police - RH2020-525 (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif considère l'employé en invalidité présumée permanente, de façon à libérer le poste 43731 – POL–SURVEILLANCE DU TERRITOIRE du Service de police.

CE-2020-1298 Modification de la résolution CE–2019–2325 – Prise d'effet de la cession du contrat de services professionnels d'expertise complémentaire / Programme de développement en transport en commun, et Avis de modification numéros 1 et 2 (Dossier 72970) - AP2020-502 (Modifie CE-2019-2325) (CT-2486437, CT-2487586) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie la résolution CE–2019–2325 du 13 décembre 2019, pour prise d'effet de la cession du contrat au 19 juin 2019;
 - 2° autorise une dépense supplémentaire de 1 241 069,78 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *SYSTRA Canada inc.*, en vertu de la résolution CE–2019–2325 du 13 décembre 2019, pour des services professionnels d'expertise complémentaire / Programme de développement en transport en commun, selon des conditions conformes à celles mentionnées aux avis de modification numéros 1 et 2 joints au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-1299 Avis de modification numéro 5 relatif au contrat pour la réfection des filtres et des équipements d'eau de lavage – Usine de traitement des eaux de Sainte-Foy – Phase 3 – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Appel d'offres public 52512) - AP2020-519 (CT-2485149) — (Ra-2210)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 312 375,48 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Deric Construction inc.*, en vertu de la résolution CE–2019–0159 du 30 janvier 2019, pour la réfection des filtres et des équipements d'eau de

lavage – Usine de traitement des eaux de Sainte-Foy – Phase 3 – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1300 Entente entre la Ville de Québec et le *Relais d'espérance*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-391 (CT-DE2020-391) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 12 986 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
 - 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Relais d'espérance*, relative au versement d'une subvention maximale de 12 986 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-1301 Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative de solidarité Notre-Dame-de-Jacques-Cartier*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-440 (CT-DE2020-391) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 19 168 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative de solidarité Notre-Dame-de-Jacques-Cartier*, relative au versement d'une subvention maximale de 19 168 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement

conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2020-1302 Entente entre la Ville de Québec et *La Maison Léon-Provancher*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-468 (CT-DE2020-468) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 7 454 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
 - 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *La Maison Léon-Provancher*, relative au versement d'une subvention maximale de 7 454 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.
-

CE-2020-1303 Entente entre la Ville de Québec et *Réno-Jouets*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-469 (CT-2020-469) — (Ra-2210)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 25 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de *Fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19*;
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Réno-Jouets*, relative au versement d'une subvention maximale de 25 000 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement

conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

La séance est levée à 13 h 27

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

SO/ir